

Ref : n°0200173

A R R E T E N°69/2006/A.R.H./I.S.

portant renouvellement de fonctions d'un chef de service

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er}. - M. le docteur Cravero (Jean-Philippe), psychiatre des hôpitaux (psychiatrie polyvalente), praticien hospitalier plein temps au centre hospitalier de Saint-Paul (établissement de santé mentale de la Réunion) (Réunion), est renouvelé dans ses fonctions de chef de service psychiatrie infanto-juvénile (ouest) (secteur 99I05) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 2006.

Article 2 - Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 11 mai 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Antoine PERRIN